

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-46-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2025

N° 46/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 février 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 4 mars 2025

Objet de la délibération :

Castel St Denis – Phase 14

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	18
- Votants	72

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-cinq février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Franck COLLINET, Jean-Pierre CUNCHON à Christian MESNIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Christophe JOUVIN à Vanessa DORDOR, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Mickael NICOLET à Adrien BART, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN

Procuration

Suppléé(e)s

Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Excusé(e)

Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Danièle FIETIER, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Lydie SAGE, Pierre-André VOUILLOT

Absent(e)s

Guillaume AYMONIN, Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Chantal MARAUX, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Bernard HUOT-MARCHAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°90/16 du 14 novembre 2016 validant un programme pluriannuel (phases 11 à 15) de travaux de consolidation/entretien des ruines du Castel St Denis, support à un chantier d'insertion et faisant l'objet d'un bail emphytéotique.

Vu la délibération n°100/16 du 7 décembre 2016 retenant l'offre de l'association API pour la prestation d'appui et d'accompagnement à l'emploi des personnes en grande difficulté sur le site du Castel Saint-Denis,

Vu la délibération n°56/24 du 9 avril 2024 proposant un premier plan de financement pour le chantier d'insertion du Castel Saint-Denis – phase 14,

Considérant les ajustements en dépenses et en recettes et notamment l'obligation faite à la CCLL de missionner un maître-d'œuvre pour écrire un programme de travaux et en assurer le suivi,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-46-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2025

Invité à se prononcer, le conseil, à l'unanimité :

- Accepte la poursuite du chantier d'insertion dans sa phase 14 ;
- Valide le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chantier d'insertion	112 653	DRAC	69 562
Architecte	35 252	Région	27 731
Archéologue	15 000	Département	26 086
Matériel	11 000	CCLL	50 526
	173 905		173 905

- Autorise le Président à solliciter les subventions,
- Accepte de prendre en charge les financements non acquis.

Fait et délibéré en séance, le 25.02.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

